



NEGOCIATIONS SALARIALES

Table Ronde Salaires du 14 juin 2013

LES SALAIRES → UNE URGENCE → PAS POUR LA DIRECTION !

Même si la direction SNCF a été obligée de reconsidérer le gel des salaires grâce à l'action de grève massive du 13 juin, nous sommes à mille lieux de l'attente, des exigences et des besoins des cheminots.

Le 13 juin en s'engageant massivement dans l'action de grève unitaire (47,3%), les cheminots ont exigé l'ouverture de négociations sur la réforme du système ferroviaire et sur les sujets économiques et sociaux à la SNCF.

Par l'ampleur de cette action, les cheminots ont conféré à la table ronde « salaires » du 14 juin une dimension inédite. En effet, si le gouvernement était interpellé sur le futur projet de loi concernant la réforme du système ferroviaire, le mécontentement des cheminots de tous collèges portait également sur les questions **d'emplois, de conditions de travail, de sûreté, d'organisation de la production et de salaires.**

Lors de la table ronde « salaires », la CGT a exigé :

- De porter à 1 700 € brut le salaire minimum d'embauche,
- D'élaborer un plan de rattrapage du contentieux salarial avec comme première étape +6%,
- De revaloriser la gratification de vacances,
- De revaloriser les primes de travail,
- D'ouvrir des négociations sur la question des primes traction, en particulier à travers le paiement de la présence dès la 1^{ère} heure, et la revalorisation du taux aux mille Km des CRTT,
- D'aligner les indemnités et allocations hiérarchisées sur le taux le plus élevé,
- De revaloriser les indemnités et gratifications,
- De créer un véritable 13^{ème} mois pour tous (ADC, CTT, ASCT...),
- De contribuer au retour de la péréquation des pensions sur les salaires,
- De prendre des mesures efficaces afin de réduire l'écart salarial toujours prégnant dans l'entreprise entre les hommes et les femmes.

Propositions de la Direction SNCF :

- Une augmentation générale des salaires de 0,5% au 1er juillet 2013.
- Une revalorisation de la gratification de vacances qui passerait de 250 à 300€
- Un alignement du taux 2 (personnel d'exécution) des allocations de déplacement du régime général sur le taux 1 en deux temps :
 - Plus 4% en octobre 2013 pour le taux 2
 - Alignement complet du taux 2 sur le taux 1 en juillet 2014

Ces propositions ne tiennent aucunement compte de la situation salariale des cheminots dans l'entreprise. La direction SNCF **veut imposer**, au regard des prévisions d'inflation, une nouvelle **perte de près de 1,5% de pouvoir d'achat** pour l'année 2013. De surcroît, **elle ne règle en rien le lourd contentieux salarial des années précédentes**.

La direction ose soumettre ses propositions à la signature d'un accord. La CGT **exige la mise en œuvre immédiate** de ces mesures y compris pour les contractuels.

La CGT va proposer aux autres fédérations syndicales de cheminots de poursuivre la démarche revendicative afin d'obliger la direction à rouvrir une négociation salariale permettant d'obtenir **des augmentations générales significatives** répondant à l'explosion du coût de la vie.

Tous ensemble, dans la dynamique de la mobilisation du 13 juin, nous avons les moyens d'imposer d'autres choix !

Les cheminots sont une force incontournable, sachons la rendre visible ! La CGT y travaille !

Montreuil, le 14 juin 2013

Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Grade : _____ Établissement : _____ Fonction : _____

Tél : _____ e.mail : _____ @

**ensemble, plus forts
pour gagner**

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 55 82 84 40